

Communiqué de presse

Energies Renouvelables

11 septembre 2024

Bilan à mi-période (2021 – 2023) des Appels d'Offres éoliens terrestres et photovoltaïques de la PPE2

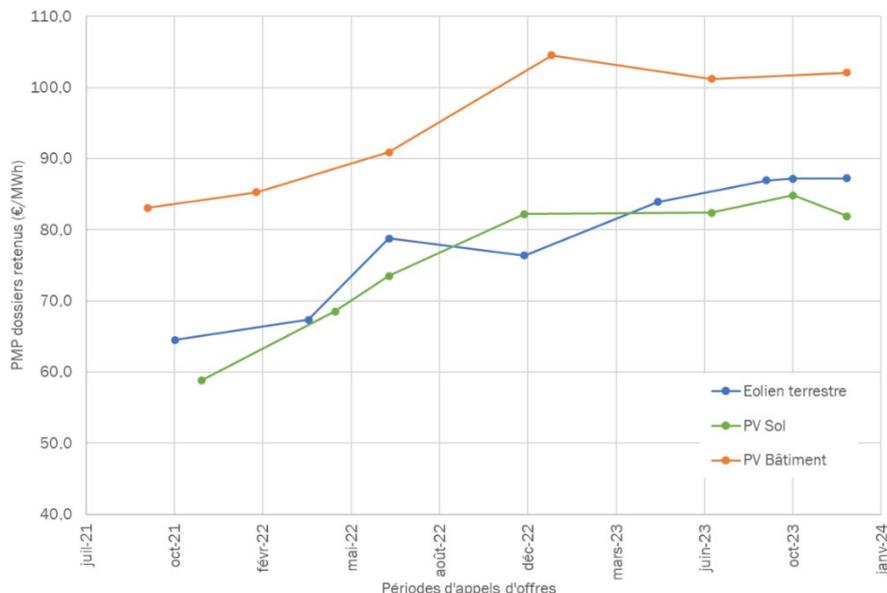
La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie un bilan à mi-parcours des appels d'offres PPE2 éoliens terrestres et photovoltaïques instruits entre le 2^e semestre 2021 et la fin de l'année 2023. Il fait état des avancées et fournit un premier bilan dans le cadre de l'objectif d'allouer 28 GW d'ici la fin de la période en 2026. Un tiers des volumes seulement ont été attribués, alors que les prix des installations ont significativement augmenté. La CRE observe toutefois une dynamique positive susceptible de combler le retard constaté.

En accord avec les objectifs fixés par la PPE, sept appels d'offres à destination de différentes technologies de production d'électricité renouvelable, parmi lesquels six concernent l'éolien terrestre et le photovoltaïque, sont prévus sur la période 2021-2026. Pour la première fois, la CRE dresse un état des lieux et propose une analyse à mi-période des offres instruites de 2021 à fin 2023. Le rôle de la Commission de régulation de l'énergie est de s'assurer du bon dimensionnement économique de ces appels d'offres afin que la France puisse atteindre les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables tout en veillant à la bonne utilisation des deniers publics. Pour ce faire, la CRE rend des avis sur les cahiers des charges de ces appels d'offres, les instruit et propose une liste de lauréats au Ministre en charge de l'énergie.

A fin 2023, 14 GW ont été appelés et instruits par la CRE sur la période couverte par le rapport sur les 28 GW prévus à fin 2026. Des lauréats ont été désignés pour près de 10 GW, soit environ un tiers des volumes. 10% de la puissance cumulée des dossiers retenus a toutefois fait l'objet de demandes d'annulation, accordées par le ministère. Sur les 10 GW, environ 40 % concernent des parcs éoliens terrestres et 60 % des parcs photovoltaïques, au sol ou sur bâtiment. Malgré le retard constaté, la CRE observe une tendance à la hausse des taux de souscription en 2023. Cette dynamique positive doit être préservée pour atteindre les objectifs définis par la PPE2 et accélérer le rythme des attributions et le développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre.

Le rapport souligne par ailleurs une hausse des prix des installations lauréates entre 2021 et 2023 liée à un contexte économique défavorable : + 35 % pour les projets éoliens terrestres (87,2 €/MWh à fin 2023), + 39 % pour les projets photovoltaïques au sol (81,9 €/MWh) et + 23 % s'agissant des projets photovoltaïques sur bâtiment (102,1 €/MWh). En 2023, les prix des installations se sont stabilisés, sans pour autant amorcer une baisse alors que le coût des matières premières et du transport a diminué. Si cette stabilité relative semble se justifier pour l'éolien terrestre, elle interroge concernant le photovoltaïque, le coût des modules ayant été divisé par deux en un an, avec une tendance à la baisse des prix observés, notamment en Allemagne.

Suivez-nous !



Evolution des prix moyens pondérés (PMP) par la puissance des projets retenus aux périodes d'appels d'offres ayant eu lieu entre 2021 et 2023 par typologie d'installations

Le rapport met en exergue la répartition géographique des projets lauréats. Dans l'éolien terrestre, une corrélation s'établit entre le productible potentiel et les volumes retenus. La région Hauts-de-France représente ainsi un quart des projets lauréats, suivie par la région Nouvelle Aquitaine (19%). Le constat est différent pour le photovoltaïque, pour lequel le développement est plus diffus et moins corrélé aux productibles moyens des régions.

La CRE fait également état d'un paysage concurrentiel diversifié au cours des différentes périodes d'AO PPE2, avec près de 200 sociétés mères recensées parmi les dossiers retenus. Cette diversité témoigne de l'intérêt croissant pour les énergies renouvelables et de la dynamique positive des acteurs pour investir dans ce secteur.

Emmanuelle Wargon, présidente de la CRE : « *Ce rapport met en lumière l'important travail des équipes de la Commission de régulation de l'énergie. Elles participent à maintenir un environnement rigoureux, compétitif et attractif pour contribuer aux objectifs de développement des énergies renouvelables. La tendance positive observée en 2023 reflète le dynamisme de la filière renouvelable en France. Je tiens à réaffirmer l'engagement de la CRE à assurer la bonne poursuite des appels d'offre en restant vigilante, en particulier quant à l'évaluation des coûts des offres proposées.* »

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.

Suivez-nous !